

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 1er mars 2011

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1er mars 2011, de 20h à 22h10 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Marie-Ève Morin, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Madame	Lise Ouellet, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Léon Beaulieu, conseiller

Absents :	Monsieur	André Lapointe, conseiller
	Monsieur	Gervais Darisse, maire

Les membres du conseil forment le quorum.

1. Recueillement et ouverture de la séance

En signe de recueillement et en l'absence du maire, la directrice générale, madame Claudine Lévesque, demande 30 secondes de silence. Par la suite, la directrice générale demande au conseil de nommer un président de l'assemblée puisque le maire et le maire suppléant (M. André Lapointe) sont absents.

Nomination d'un président de l'assemblée

2011.03.1.35.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Léon Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers

De nommer M. Alain Parent président de l'assemblée du 1^{er} mars 2011.

M. Parent accepte.

M. Parent souhaite la bienvenue aux contribuables. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Des points sont ajoutés au point 18 « Questions diverses ». L'ordre du jour est proposé par Mme Lise Ouellet et adopté à l'unanimité des conseillers.

5. Adoption du rapport financier 2010

2011.03.5.36.

RÉSOLUTION

ATTENDU que M. Gilles Lebel, auditeur, dépose et présente le rapport financier 2010 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le Rapport financier 2010.

3. *Suivi et adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2011*

2011.03.3.37.

RÉSOLUTION

Le président de l'assemblée fait un résumé du procès-verbal du 1^{er} février 2011. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré avoir pris connaissance du procès verbal, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. *Adoption des comptes*

2011.03.4.38.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Léon Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2011-02-28 pour un montant total de 74 195.51 \$

La facture au montant de 287.00 \$ provenant d'Industrie Canada est retirée, puisque la Régie Kamloop la recevra et la règlera.

5. *Résolution pour adopter le rapport financier 2010*

Ce point a été traité au début du procès-verbal.

6. *Adoption de la liste des dépenses incompressibles*

2011.03.6.39.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles suivante :

- Ø Déductions fédérale et provinciale
- Ø Téléphone
- Ø Mazout
- Ø Frais de poste
- Ø Fournitures pour les élections
- Ø Salaires
- Ø Loyer du bureau municipal
- Ø Électricité
- Ø Contrats de déneigement et d'enlèvement d'ordure
- Ø Quotes-parts de la MRC
- Ø Frais de financement
- Ø CSST
- Ø Auditeur

7. Mandat à la directrice générale pour former un comité de sélection pour vérifier la conformité des soumissions pour l'unité d'urgence

2011.03.7.40.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'une unité d'urgence;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions se fera le 4 avril 2011 à 13 h 30;

ATTENDU que la Politique de gestion contractuelle permet de déléguer à la directrice générale la responsabilité de constituer le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour former le comité de sélection analysant la conformité des soumissions pour l'unité d'urgence.

8. Adoption du règlement no 169 pour annuler le règlement 167 qui modifiait le règlement 128 sur le site du Patrimoine

2011.03.8.41.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'adoption irrégulière du règlement 167 modifiant le règlement 128 concernant le site du Patrimoine ;

ATTENDU que la modification du règlement 128 requérait un avis favorable préalable du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et que cet avis n'a pas été demandé;

ATTENDU que le conseil renonce, à ce moment-ci, à modifier le règlement 128 et souhaite annuler le règlement 167;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil annule le règlement 167.

9. Annulation de la résolution 2010.12.25.226. (surplus affecté pour les fils)

2011.03.9.42.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la résolution 2010.12.25.226. affecte un montant de 19 338 \$ pour rembourser le fonds d'administration;

ATTENDU que ce montant a été financé à même l'emprunt à long terme;

ATTENDU que l'affectation de ce montant n'est pas nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil annule la résolution 2010.12.25.226.

10. Autorisation pour l'achat de panneaux pour améliorer la signalisation de la route 132

2011.03.10.43.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'il y a répétition de certains numéros civiques entre la route 132 Est et la rue Principale, et que cela est source de confusion;

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer les panneaux déjà existants, mais vétustes, indiquant les numéros civiques de la route 132 est et de la route 132 Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux panneaux de signalisations pour un montant approximatif de 800 \$.

11. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

2011.03.11.44.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que la municipalité a adopté la résolution 2009.09.12.119 autorisant la firme BPR inc. à préparer la programmation de travaux;

ATTENDU que la municipalité approuve la présente programmation de travaux ; (date de l'impression : 2011-02-21)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

112 \$ par habitant (environ 70,672 \$) pour l'ensemble des quatre années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité désigne le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner pleine force à la présente demande.

12. Mandat de vérification dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

2011.03.12.45.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu en 2010 une aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que ce programme nécessite une vérification de conformité par l'auditeur désigné par la municipalité;

ATTENDU que l'auditeur doit compléter l'annexe B qui identifie les interventions réalisées dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léon Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate la firme Mallette pour compléter la reddition de compte requise.

13. Dépôt au MTQ de la reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

2011.03.13.46.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu en 2010 une aide financière de 38,717 \$ dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes municipales ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un auditeur présentera au ministère des Transports du Québec dans les délais prescrits **l'annexe B** dûment complétée;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Lise Ouellet
il est résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14. Félicitations à Abigaël St-Pierre

2011.03.14.47.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU qu'Abigaël St-Pierre a maintenu la meilleure moyenne académique et a obtenu la prestigieuse Médaille du Gouverneur général pour les finissants de la cohorte 2010 du Collège Notre-Dame;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite Abigaël St-Pierre pour sa performance.

15. Félicitations à l'intention des bénévoles impliqués dans l'organisation du carnaval 2011 de Saint-André

2011.03.15.48.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le carnaval d'hiver 2011 de Saint-André a été un succès de participation;

ATTENDU son effet bénéfique sur la vie communautaire de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

De féliciter tous les bénévoles impliqués dans l'organisation de cette activité.

16. Autorisation de circulation de cyclistes sur notre territoire lors de l'activité Défi-vélo organisé par la Fondation soins palliatifs André-Côté

2011.03.16.49.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Fondation soins palliatifs André-Côté organise un Défi-vélo le 2 juillet 2011;

ATTENDU que les cyclistes traverseront la municipalité de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise les cyclistes à circuler sur notre territoire.

17. Demande d'appui à la CPTAQ : dossier Sarah Lévesque

Ce point est reporté. Une rencontre sera organisée avec Mme Lévesque.

18. Questions diverses

ù Comité de développement

Mme Suzanne Bossé fait un compte rendu des dossiers du Comité de développement.

ù Information provenant de la MRC de Kamouraska

Le maire étant absent, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

ü ***Avis juridique pour définir les modalités de la gestion et de la protection par la municipalité de la végétation sur la digue de l'aboiteau***

2011.03.18.50.

RÉSOLUTION

ATTENDU que lors des grandes marées du 6 décembre 2010, la végétation a joué un rôle important pour protéger la digue et, là où il y avait des arbres ou arbustes, pour retenir une partie des débris charriés par les hautes eaux;

ATTENDU que le conseil municipal désire règlementer la coupe d'arbres et la revégétalisation sur la digue;

ATTENDU que le conseil municipal désire protéger le couvert végétal sur la digue contre la circulation de véhicule hors route;

ATTENDU qu'il est nécessaire de connaître les possibilités réglementaires de la municipalité avant d'élaborer un règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et un membre du conseil à demander un avis juridique pour ce dossier.

VOTE : POUR : 3 CONTRE : 1

La résolution est adoptée majoritairement.

ü ***Paiement de la facture d'Électronique Mercier***

2011.03.18.51.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le paiement de la facture d'Électronique Mercier pour un montant de 74.05 \$, numéro de facture 118262.

19. Correspondance

ü ***Société d'agriculture du comté de Kamouraska : offre de publicité***

2011.03.19.52.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte d'acheter de la publicité pour le bottin 2011 pour un montant de 50.00 \$ + taxe.

ü ***ADMQ : formation concernant le SEAO***

2011.03.19.53.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre la formation concernant l'outil du SEAO à son poste de travail pour un montant de 34.18 \$

ü *Les éditions juridiques FD : renouvellement annuel du Manuel technique et pratique des officiers municipaux*

2011.03.19.54.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin

Que le conseil municipal autorise le renouvellement annuel du Manuel technique et pratique des officiers municipaux pour un montant de 88.20 \$

VOTE : POUR : 3 CONTRE : 1

La résolution est adoptée majoritairement.

20. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

21. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Léon Beaulieu que la séance soit levée.

président de l'assemblée

secrétaire

Note :

« Je, Alain Parent, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Président de l'assemblée

